



PRE-RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT DEMOLITION

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2302028240_BAT_C

Adresse d'intervention : 125 Rue de Paris
76800 Saint-Étienne-du-Rouvray

Date d'émission : 20/02/2023



OPERATEUR DE REPERAGE



SCHAAFF eric - ADX Groupe



SAS Allo Diagnostic | Siège administratif :
Parc Saint Pierre, 53200 Château-Gontier
Tél. 02 57 40 01 39 | info@alldiagnostic.com
RCS 505037044

EQUIPEMENT CONCERNE PAR LES TRAVAUX

Bat. C

Référence au programme de travaux : DEMOLITION COMPLETE DU SITE

TEXTE DE REFERENCES

Examen réalisé conformément aux principes généraux de prévention L4121-2 du Code du travail et des articles R4412-59 et suivants
Principes de repérages de la norme NF X 46-035 de juin 2021

PROGRAMME DE REPERAGE

Inspection réalisée sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

> SOMMAIRE

> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS.....	3
> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
> 3. PERIMETRE DE LA MISSION	5
> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE	5
> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X	6
> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	24
> 7. CROQUIS DE REPERAGE.....	25
> 8. RAPPORTS D'ANALYSES.....	27
> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE.....	27
> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE	28

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

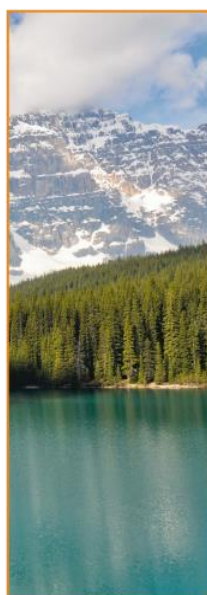
BÂTIMENT



IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



FORMATION



> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES		ADRESSE
Donneur d'ordre	EPF DE NORMANDIE - LEFEBVRE Florence	5 Rue Montaigne BP 1301 76000 Rouen
Propriétaire du bien	EPF DE NORMANDIE	5 Rue Montaigne BP 1301 76000 Rouen
Opérateur de repérage	SCHAAFF eric	
Accompagnateur désigné	Sans accompagnateur	
Autre(s) accompagnateur(s)	/	

ORGANISME EN CHARGE DU REPERAGE



ADX Groupe
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier

La reproduction de ce rapport est interdite en dehors de la copie
intégrale du rapport émis.

ASSURANCE DE L'ORGANISME CHARGE DU REPERAGE



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Axa	3912280604	31/12/2023

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISE



APPAREIL	NUMERO DE SERIE	SOURCE
FONDIS - FenX	2-0463	Cd 109 850 MBq 21/08/2019 00:00:00

LABORATOIRE D'ANALYSE



LABORATOIRE	ADRESSE
Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse	-

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

VERSION DU DOSSIER

VERSION	DATE	OBJET
Version initiale	15/02/2023	Établissement du RPAD

> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

ADRESSE DE L'INTERVENTION	MISSION
125 Rue de Paris 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray	N° de dossier : MA2302028240_BAT_C Date d'intervention : 15/02/2023

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE AVANT INTERVENTION

Néant

OBSERVATIONS :

En l'absence de plan ou de croquis à jour fourni par le donneur d'ordre au plus tard le jour du diagnostic, le plan ou croquis de repérage n'est pas à l'échelle et la représentation des éléments et réseaux peut ne pas être conforme à la réalité. Il conviendra de porter une attention particulière sur ce point lors d'éventuels travaux

Si aucun document relatif à d'anciens repérages ne nous a été communiqué au plus tard au jour du diagnostic, nous rappelons l'obligation du donneur d'ordre de porter à la connaissance de l'entreprise qui réalise le repérage l'ensemble des éléments antérieurs pour qu'elle puisse les intégrer à son évaluation des risques.

Si aucun document relatif à l'historique des travaux réalisés sur l'équipement ne nous a été fourni au plus tard le jour du diagnostic, ADX Groupe considère l'ensemble des composants, impactés par les travaux comme susceptible de contenir des matières dangereuses

L'objet de la mission confiée à ADX groupe n'est pas de vérifier l'exactitude du contenu des documents fournis. La véracité des informations contenues dans ces documents reste de la responsabilité de leur auteur. Les documents et résultats antérieurs, en matière de recherche d'amiante notamment, utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées.

> 3. PERIMETRE DE LA MISSION

PERIMETRE	PROGRAMME DES TRAVAUX
	Décomposition en deux étapes d'une mission de repérage plomb en vue de la démolition du bâtiment cité en tête de rapport: Etape 1 : Investigations approfondies de la superstructure du bâtiment. Les sols sont inclus à ce périmètre de repérage. Etape 2 : Investigations approfondies de l'infrastructure du bâtiment. Afin de posséder l'intégralité de l'information plomb, cette mission de repérage complémentaire sera nécessaire après démolition des éléments de la superstructure. Cette mission complémentaire portera sur les éléments de l'infrastructures tels que les semelles, soubassement, réseaux enterrés. La mise à jour des divers éléments pourra nécessiter l'intervention d'une pelle mécanique

Important : Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif détaillé écrit des travaux projetés. Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement et tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage. Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

LISTE DES LOCAUX, PARTIES DE LOCAUX, COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS N'AYANT PAS PU ÊTRE INSPECTÉ(S) DANS LE CADRE DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE :

Rez de chaussée - Ascenseur (absence d'ascensoriste),
 Extérieur - Toiture (Hauteur trop importante (>3m))
 Extérieur – abords des bâtiments (Végétation importante),

Si certains locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants apparaissent ci-dessus, des investigations approfondies devront être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle de Plomb. Si ces investigations approfondies ne sont pas mises en place, le donneur d'ordre conserve la responsabilité de la non-exhaustivité du présent rapport

> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif de rechercher le plomb sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux. Seul les composants affectés par les travaux font l'objet d'une investigation et les résultats serviront aux entreprises intervenantes à réaliser leur évaluation des risques professionnels afin d'assurer le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle lors des travaux. C'est pourquoi, il n'existe pas de valeurs seuils de détection.

Les mesures réalisées ont été effectuées sur les revêtements et les matériaux de construction directement accessibles le jour de la visite. Cependant, certains éléments impactés par les travaux peuvent rester inaccessibles et nécessiter des investigations approfondies destructives afin de compléter la mission.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, leur recherche n'a pas été jugé pertinente lors des travaux de la commission au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ce matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectués. (NF X 46-035)

Après la phase préparatoire comprenant l'analyse du programme des travaux et des documents fournis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède au repérage in-situ afin d'identifier, mesurer par fluorescence X ou par échantillonnage les matériaux ou produits susceptibles de contenir du plomb.

Les différentes phase d'intervention sont :

Identification des zones : L'opérateur divise chaque local en plusieurs zones identifiables

- Identification des unités de repérages : Chaque zone comporte une ou plusieurs unités de repérage définit par sa zone donc, le matériau ou produit identifié et sa composition (substrat + revêtement)
- Analyses par fluorescence X
- Prélèvements pour analyses des matériaux ou produits pour lesquels la mesure par fluorescence X n'est techniquement pas possible ; pour lesquels la mesure n'est pas concluante ou encore pour lesquels le substrat peut contenir un alliage en plomb afin de préciser qui du substrat ou revêtement contient du plomb
- Analyses en laboratoire des écailles
- Restitution des conclusions

> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X

L'opérateur de repérage définit autant d'unités de repérage que nécessaire pour couvrir l'ensemble du périmètre des travaux.

Ces unités se définissent soit :

- Par un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- Par un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction

Pour chaque unité de repérage, au moins deux mesures sont réalisées. Si les résultats sont cohérents, l'unités de repérage est validée. Dans le cas contraire, l'opérateur décomposera l'unité de repérage en plusieurs unités distincts et complètera ses mesures pour que chacune d'elle comporte les deux mesures à minima requises.

Selon l'ampleur de certaines unités de repérage, l'opérateur réalise des mesures complémentaires.

Dans chaque local, toutes les unités de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X. Les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les pièces, et dans chaque pièce les éléments à contrôler (ou « unités de repérage »), sont inspectés dans le sens des aiguilles d'une montre, de la gauche vers la droite . Chaque local visité est est divisé en « zones » : à chaque zone est attribuée arbitrairement une lettre (A, B, C...). : La « zone A » comprend toutes les unités de repérage présentes sur le mur par lequel l'expert a pénétré dans la pièce, et ainsi de suite.

VERIFICATION DE LA JUSTESSE DES MESURES

	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	15/02/2023	1.08 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	150	15/02/2023	1.12 (+/- 0,1)

RELEVÉ DETAILLÉ DES MESURES PAR FLUORESCENCE X

N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Partie mesurée	Concentration M en mg/cm²	Incertitude I en mg/cm²	Observations ou Raisons de non-mesure
2	ASCENCEUR	Métal	PEINTURE Bleu	Rez de chaussée - Entrée		mesure 1	0,00	0,07	
3						mesure 2	0,02	0,01	
4	Poteau et poutre	Métal	peinture Gris	Rez de chaussée - Entrée		mesure 1	0,00	0,09	
5	Sol	Béton	peinture Gris	Rez de chaussée - Entrée		mesure 1	0,04	0,01	
6	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Entrée	A	partie basse	0,00	0,07	
7	Porte (P1)	Métal	Peinture Gris		A	partie mobile	0,03	0,01	

8				Rez de chaussée - EntréeRez de chaussée - Entrée		Huisserie	0,00	0,09	
9	Mur	BRIQUE	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Entrée	B	partie basse	0,00	0,04	
10	Mur	AGGLO	peinture blanc	Rez de chaussée - Entrée	C	partie basse	0,00	0,03	
-	Mur	AGGLO	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Entrée	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Entrée	E	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
11	Porte (P2)	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Entrée	E	partie mobile	0,06	0,01	
12	Porte (P2)	metallique	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Entrée	E	Huisserie	0,02	0,00	
13	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - Entrée	F	partie basse	0,00	0,02	
-	Porte (P3)	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Entrée	F	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P3)	metallique	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Entrée	F	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Métal	brut	Rez de chaussée - Entrée		mesure 1		NM	Absence de revêtement
14	COFFRET ELEC	Métal	peinture Bleu	Rez de chaussée - TGBT		mesure 1	0,00	0,05	
15	COFFRET Hydraulique ascenseur	Métal	peinture Bleu	Rez de chaussée - TGBT		mesure 1	0,00	0,02	
16	Poteau	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - TGBT		mesure 1	6,56	0,94	
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - TGBT		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
17	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - TGBT	A	partie basse	0,00	0,08	
-	Porte (P2)	bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - TGBT	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P2)	Métal	Peinture Bleu	Rez de chaussée - TGBT	A	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
18	Mur	AGGLO	peinture blanc	Rez de chaussée - TGBT	B	partie basse	0,00	0,07	

-	Mur	AGGLO	Peinture Blanc	Rez de chaussée - TGBT	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
19	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - TGBT	D	partie basse	0,08	0,02	
20	Porte (P4)	Bois	Peinture Gris	Rez de chaussée - TGBT	D	partie mobile	0,01	0,00	
21						Huisserie	0,06	0,01	
-	Mur	AGGLO	peinture blanc	Rez de chaussée - TGBT	E	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - TGBT	F	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Métal	flocage	Rez de chaussée - TGBT		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
22	Poteau	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Local		mesure 1	0,77	0,02	
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Local		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	tuyau. Pvc	PVC	brut	Rez de chaussée - Local		mesure 1		NM	Substrat brut
23	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - Local	A	partie basse	0,04	0,01	
-	Porte (P4)	bois	Peinture gris	Rez de chaussée - Local	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Local	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
24	Mur	BRIQUE	peinture blanc	Rez de chaussée - Local	C	partie basse	0,00	0,10	
25	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Local	D	partie basse	0,00	0,08	
-	Plafond	Métal	FLOCAGE	Rez de chaussée - Local		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
26	Crémaillère	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1	0,00	0,01	

27	Faux Limon	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1	0,00	0,07	
28	Poteau et poutre	Métal	peinture Gris	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1	0,00	0,06	
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	tuyau. Pvc	PVC	brut	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1		NM	Substrat brut
29	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	A	partie basse	0,00	0,02	
30	Porte (P3)	bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 1	A	partie mobile	0,02	0,00	
31	Porte (P3)	Métal	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 1	A	Huisserie	0,03	0,01	
32	Poteau dans mur	Métal	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	A	mesure 1	1,08	0,04	
-	Fenêtre extérieure (F1)	Alu	brut	Rez de chaussée - Pièce 1	B	Huisserie		NM	Substrat brut
-	Fenêtre intérieure (F1)	Alu	brut	Rez de chaussée - Pièce 1	B	Huisserie		NM	Substrat brut
33	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	B	partie basse	0,00	0,06	
34	Porte (P5)	Métal	peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 1	B	partie mobile	0,00	0,04	
35						Huisserie	0,00	0,08	
-	porte enroulable extérieur	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 1	B	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P6)	Métal	peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 1	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	brique de verre	brut	Rez de chaussée - Pièce 1	E	partie basse		NM	Substrat brut
36	Mur	Plâtre	peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 1	F	partie basse	0,02	0,00	

-	Plafond	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 1		mesure 1		NM	Absence de revêtement
37	Balustre	Métal	Peinture Jaune	Rez de chaussée - Hangar		partie basse	0,00	0,06	
38	CHARPENTE	Métal	peinture Gris	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	4,72	0,88	
39	Equerre nacelle	Métal	peinture marron	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	0,00	0,04	
40	Main courante	Métal	Peinture Jaune	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	0,00	0,04	
41	Marches	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	0,00	0,05	
42	PONT ROULANT	Métal	peinture ORANGE	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	3,23	0,09	
43	Poteau et poutres pont roulant	Métal	peinture gris	Rez de chaussée - Hangar		mesure 2	1,13	0,07	
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
44	Tuyau gaz	Métal	peinture Jaune	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1	0,36	0,03	
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Hangar	A	partie basse		NM	Absence de revêtement
45	Poteau reprise charpente	Métal	peinture Gris et marron	Rez de chaussée - Hangar	A,B	mesure 1	5,11	0,12	
46	Mur	parpaings	peinture marron	Rez de chaussée - Hangar	B	partie basse	0,00	0,07	
47	Mur	parpaings	peinture Blanc	Rez de chaussée - Hangar	B	partie haute	0,07	0,01	
48	Porte (P7)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - HangarRez de chaussée - Hangar	B	partie mobile	0,00	0,03	
49						Huisserie	0,42	0,04	
-	Porte (P8)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - HangarRez de chaussée - Hangar	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	porte enroulable extérieur	Métal	brut	Rez de chaussée - Hangar	B	partie basse		NM	Absence de revêtement
50	Poteaux et poutres dans mur	Métal	peinture marron et grise	Rez de chaussée - Hangar	B,C,D	mesure 1	6,77	1,10	

-	Mur	parpaings	peinture marron	Rez de chaussée - Hangar	C	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	peinture Blanc	Rez de chaussée - Hangar	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P10)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Hangar Rez de chaussée - Hangar	C	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
51	Porte (P9)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Hangar Rez de chaussée - Hangar	C	partie mobile	0,00	0,01	
52						Huisserie	0,00	0,01	
-	Mur	parpaings	peinture marron	Rez de chaussée - Hangar	D	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	peinture Blanc	Rez de chaussée - Hangar	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
53	Porte (P11)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Hangar Rez de chaussée - Hangar	D	partie mobile	0,00	0,04	
54						Huisserie	0,00	0,05	
55	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Hangar	E	partie haute	0,00	0,08	
-	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Hangar	F	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	parpaings	peinture blanc	Rez de chaussée - Hangar	G	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Métal	brut	Rez de chaussée - Hangar		mesure 1		NM	Absence de revêtement
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Pièce 2		mesure 1		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Pièce 2	A	partie haute		NM	Absence de revêtement
56	Porte (P9)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 2 Rez de chaussée - Pièce 2	A	partie mobile	0,00	0,01	
57						Huisserie	0,00	0,08	
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Pièce 2	B	partie haute		NM	Absence de revêtement
58	Mur	parpaings	Peinture marron	Rez de chaussée - Pièce 2	C	partie haute	0,00	0,05	
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Pièce 2	D	partie haute		NM	Absence de revêtement
-	Plafond	placoplâtre	brut	Rez de chaussée - Pièce 2		mesure 1		NM	Absence de revêtement

-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Pièce 3		mesure 1		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Pièce 3	A	partie haute		NM	Absence de revêtement
59	Porte (P10)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 3Rez de chaussée - Pièce 3	A	partie mobile	0,00	0,04	
60						Huisserie	0,00	0,05	
-	Mur	parpaings	brut	Rez de chaussée - Pièce 3	B	partie haute		NM	Absence de revêtement
61	Mur	parpaings	peinture marron	Rez de chaussée - Pièce 3	C	partie haute	0,04	0,01	
62	Mur	parpaings	peinture marron	Rez de chaussée - Pièce 3	D	partie haute	0,00	0,05	
-	Plaque métallique extérieur	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 3	D	partie basse		NM	Absence de revêtement
63	Poteaux	Métal	peinture bleue	Rez de chaussée - Pièce 3	D	partie basse	7,03	1,21	
-	Plafond	placoplâtre	brut	Rez de chaussée - Pièce 3		mesure 1		NM	Absence de revêtement
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Pièce 4		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
64	Mur	placoplâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Pièce 4	A	partie haute	0,05	0,01	
-	Fenêtre extérieure (3)	Bois	brut	Rez de chaussée - Pièce 4	B	Huisserie		NM	Absence de revêtement
65	Fenêtre intérieure (3)	Bois	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Pièce 4	B	Huisserie	0,02	0,00	
66	Mur	parpaings	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Pièce 4	B	partie haute	0,02	0,00	
67	Fenêtre extérieure (F4)	Métallique	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 4Rez de chaussée - Pièce 4	C	partie mobile	0,00	0,02	
68						Huisserie	0,00	0,06	
69	Fenêtre intérieure (F4)	Métallique	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 4Rez de chaussée - Pièce 4	C	partie mobile	0,00	0,04	
70						Huisserie	0,00	0,10	
-	Mur	parpaings	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Pièce 4	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
71	Porte (P12)	Métal	peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 4Rez de chaussée - Pièce 4	C	partie mobile	0,06	0,01	
72						Huisserie	0,07	0,01	

-	Volet extérieur	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 4	C	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Pièce 4	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
73	Porte (P13)	Bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 4Rez de chaussée - Pièce 4	D	partie mobile	0,00	0,06	
74						Huisserie	0,01	0,00	
-	Plafond	dalles de faux- plafond	brut	Rez de chaussée - Pièce 4		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
75	Plinthes	colle	carrelage	Rez de chaussée - Pièce 5		mesure 1	0,27	0,04	
76	Porte (P14b)	Métal	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5		partie mobile	0,04	0,01	
77						Huisserie	0,06	0,01	
78	Poteau et poutre	Métal	peinture Gris	Rez de chaussée - Pièce 5		mesure 2	0,00	0,10	
79	Sol	béton	Carrelage	Rez de chaussée - Pièce 5		mesure 1	0,13	0,01	
80	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 5	A	partie haute	0,00	0,02	
-	Porte (P13)	Bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
81	Fenêtre extérieure (F5)	Métallique	Peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie mobile	0,00	0,10	
82						Huisserie	0,00	0,02	
-	Fenêtre extérieure (F6)	Métallique	Peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
83	Fenêtre intérieure (F5)	Métallique	Peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie mobile	0,00	0,02	
84						Huisserie	0,00	0,01	
-	Fenêtre intérieure (F6)	Métallique	Peinture bleu	Rez de chaussée - Pièce 5Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-	Volet extérieur (V1)	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Volet extérieur (V2)	Métal	brut	Rez de chaussée - Pièce 5	B	partie basse		NM	Absence de revêtement
-	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 5	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P14)	Bois	brut	Rez de chaussée - Pièce 5 Rez de chaussée - Pièce 5	C	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-						Huisserie		NM	Absence de revêtement
85	Mur	placoplâtre	Peinture blanc	Rez de chaussée - Pièce 5	D	partie haute	0.00	0.02	
-	Plafond	dalles de faux- plafond	brut	Rez de chaussée - Pièce 5		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
86	Balustre	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier		partie basse	0,00	0,09	
87	Crémaillère	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1	0,00	0,09	
88	Faux Limon	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1	0,00	0,06	
89	grille ventilation	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1	0,03	0,01	
90	Main courante	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1	0,00	0,03	
91	Marches	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1	0,00	0,03	
92	Porte (P16)	Métal	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Cage d'escalier		partie mobile	0,03	0,00	
93	Porte (P16)	bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Cage d'escalier		Huisserie	0,02	0,00	
94	Poteau ET poutre mur	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 2	4,58	0,94	
-	Sol	béton	brut	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1		NM	Absence de revêtement
95	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier	A	partie haute	0,00	0,05	
-	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
96	Fenêtre intérieure	Alu	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier	C	Huisserie	0,00	0,06	

97	Mur	BRIQUES	Peinture blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier	C	partie haute	0,89	0,02	
-	Mur	parpaings	Peinture blanc	Rez de chaussée - Cage d'escalier	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
98	Porte (P15)	Métal	Peinture Gris	Rez de chaussée - Cage d'escalier Rez de chaussée - Cage d'escalier	D	partie mobile	0,03	0,01	
99						Huisserie	0,00	0,05	
-	Plafond	dalles de faux- plafond	brut	Rez de chaussée - Cage d'escalier		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
100	ASCENCEUR	Métal	peinture Bleu	1er étage - Couloir 1er étage - Couloir		mesure 1	0,00	0,09	
101						mesure 2	0,00	0,05	
102	Plinthes	colle	carrelage	1er étage - Couloir		mesure 1	0,00	0,05	
103	Sol	béton	Carrelage	1er étage - Couloir		mesure 1	0,02	0,00	
104	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	A	partie haute	0,00	0,07	
105	Porte (P17)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	A	partie mobile	0,02	0,00	
106	Porte (P17)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	A	Huisserie	0,01	0,00	
107	Mur	Ciment	Peinture Jaune	1er étage - Couloir	B	partie haute	0,00	0,09	
108	Fenêtre intérieure	Alu	Peinture blanc	1er étage - Couloir	C	Huisserie	0,00	0,07	
-	Mur	Ciment	Peinture Jaune	1er étage - Couloir	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre intérieure	Alu	Peinture blanc	1er étage - Couloir	D	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre intérieure	Alu	Peinture blanc	1er étage - Couloir	E	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	E	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	F	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P18)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	F	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P18)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	F	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	G	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
109	Porte (P19)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	G	partie mobile	0,02	0,00	
110	Porte (P19)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	G	Huisserie	0,06	0,01	
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	H	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
111	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	I	partie haute	0,00	0,09	

-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	J	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P20)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P20)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P21)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P21)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	Huisserie		NM	Absence de revêtement
112	Porte (P22)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	partie mobile	0,06	0,01	
113	Porte (P22)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	J	Huisserie	0,00	0,06	
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	K	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P23)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	K	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P23)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	K	Huisserie		NM	Absence de revêtement
114	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Couloir	L	partie haute	0,00	0,08	
-	Porte (P24)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	L	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P24)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	L	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P25)	bois	peinture bleu	1er étage - Couloir	L	partie mobile		NM	Absence de revêtement
-	Porte (P25)	Métal	peinture bleu	1er étage - Couloir	L	Huisserie		NM	Absence de revêtement
-	Plafond	dalles de faux-plafond	brut	1er étage - Couloir		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Sol	béton	carrelage	1er étage - WC Homme		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
115	Tuyau. Pvc	PVC	peinture Beige	1er étage - WC Homme		mesure 1	0,61	0,06	
116	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	A	partie haute	0,00	0,01	
-	Porte (P18)	Métal	peinture bleu	1er étage - WC Homme	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-				1er étage - WC Homme		Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	E	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	F	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	G	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
117	Mur	Plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Homme	H	partie haute	0,00	0,01	
-	Porte (P26)	Métal	peinture bleu	1er étage - WC Homme1er étage - WC Homme	H	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P27)	Métal	peinture bleu	1er étage - WC Homme1er étage - WC Homme	H	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	dalles de faux- plafond	brut	1er étage - WC Homme		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Sol	béton	carrelage	1er étage - WC Femme		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
118	Mur	plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Femme	A	partie haute	0,00	0,04	
119	Porte (P19)	Métal	peinture bleu	1er étage - WC Femme1er étage - WC Femme	A	partie mobile	0,02	0,00	
120						Huisserie	0,02	0,00	
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Femme	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Femme	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Femme	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture jaune	1er étage - WC Femme	E	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P28)	Métal	peinture bleu	1er étage - WC Femme1er étage - WC Femme	E	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	dalles de faux- plafond	brut	1er étage - WC Femme		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
121	Plinthes	colle	carrelage	1er étage - Salle 1		mesure 1	0,01	0,00	
122	Sol	béton	carrelage	1er étage - Salle 1		mesure 1	0,00	0,06	
123	Mur	plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Salle 1	A	partie haute	0,00	0,09	

124	Porte (P20)	BOIS	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	partie mobile	0,00	0,04	
125	Porte (P20)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	Huisserie	0,02	0,00	
-	Porte (P21)	bois	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P21)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P22)	bois	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P22)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 1	A	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Salle 1	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre extérieure (F1)	PVC	brut	1er étage - Salle 1	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre extérieure (F2)	PVC	peinture	1er étage - Salle 1	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre extérieure (F3)	PVC	peinture	1er étage - Salle 1	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F1)	PVC	brut	1er étage - Salle 1	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F2)	PVC	peinture	1er étage - Salle 1	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F3)	PVC	peinture	1er étage - Salle 1	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Mur	plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Salle 1	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Tapisserie Jaune	1er étage - Salle 1	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-	Plafond	dalles de faux-plafond	brut	1er étage - Salle 1		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Plinthes	colle	carrelage	1er étage - Salle 2		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Sol	béton	carrelage	1er étage - Salle 2		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Jaune	1er étage - Salle 2	A	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P24)	BOIS	peinture bleu	1er étage - Salle 2	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P24)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 2	A	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Jaune	1er étage - Salle 2	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P29)	BOIS	peinture bleu	1er étage - Salle 2	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P29)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 2	B	Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre extérieure (F4)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre extérieure (F5)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre extérieure (F6)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F4)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F5)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse

-	Fenêtre intérieure (F6)	pvc	brut	1er étage - Salle 2	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
126	Mur	plâtre	tapisserie Jaune	1er étage - Salle 2	C	partie haute	0,00	0,07	
-	Mur	plâtre	tapisserie Jaune	1er étage - Salle 2	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	dalles de faux-plafond	brut	1er étage - Salle 2		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Plinthes	colle	carrelage	1er étage - Salle 3		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Sol	béton	carrelage	1er étage - Salle 3		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Salle 3	A	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P25)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 3	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
127	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Salle 3	B	partie haute	0,00	0,03	
128	Porte (P29)	bois	peinture bleu	1er étage - Salle 3	B	partie mobile	0,02	0,00	
129	Porte (P29)	Métal	peinture bleu	1er étage - Salle 3	B	Huisserie	0,00	0,05	
-	Fenêtre extérieure (F7)	pvc	brut	1er étage - Salle 3	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre extérieure (F8)	pvc	brut	1er étage - Salle 3	C	Non mesurée		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F7)	pvc	brut	1er étage - Salle 3	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse

-	Fenêtre intérieure (F8)	pvc	brut	1er étage - Salle 3	C	Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Salle 3	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Salle 3	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	dalles de faux-plafond	brut	1er étage - Salle 3		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Plinthes	colle	carrelage	1er étage - Dégagement		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Sol	béton	carrelage	1er étage - Dégagement		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Dégagement	A	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P23)	Métal	peinture bleu	1er étage - Dégagement	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Dégagement	B	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Dégagement	C	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
130	Mur	plâtre	tapisserie jaune	1er étage - Dégagement	D	partie haute	0,00	0,08	
-	Plafond	dalles de faux-plafond	brut	1er étage - Dégagement		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
131	Garde corps prêt du quai	Métal	peinture Bleu	Extérieur - Extérieur		mesure 1	0,07	0,01	
132	Ossature	ciment	peinture marron	Extérieur - Extérieur		mesure 2	0,02	0,00	
133	Poteaux murs enceinte	Métal	peinture marron	Extérieur - Extérieur		mesure 1	0,18	0,03	

-	Descente EP	pvc	peinture marron	Extérieur - Façade Est		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Descente EP DAUPHIN	fonte	peinture marron	Extérieur - Façade Est		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Murs	ciment	peinture marron	Extérieur - Façade Est		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Murs	bardages	peinture blanc	Extérieur - Façade Est		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre extérieure (F1)	Métal	Peinture Gris	Extérieur - Façade Nord		partie fixe		NM	Hauteur trop. Important
134	Murs	parpaings	peinture blanc	Extérieur - Façade Nord		mesure 1	0,05	0,01	
135	Poutres et poteaux.	Métallique	peinture marron	Extérieur - Façade Nord		mesure 1	3,62	0,64	
136	Descente EP	pvc	peinture marron	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	6,35	1,26	
137	Descente EP DAUPHIN	fonte	peinture marron	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	0	0,04	
138	Grille de ventilation	METALLIQUE	peinture grise	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	0,02	0,01	
139	Murs	ciment	peinture marron	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	0,00	0,01	
140	Murs	bardages	peinture blanc	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	0,01	0,00	
141	Porte (P5)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		partie mobile	0,00	0,10	
-	Porte (P7)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P8)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

142	Poteaux	bardages	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		mesure 1	0,00	0,09	
143	Porte (P5)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		Huisserie	0,00	0,06	
-	Porte (P7)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P8)	Métal	peinture bleu	Extérieur - Façade Ouest		Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
144	Murs	ciment	peinture blanc	Extérieur - Façade Sud		mesure 1	0,00	0,06	
145	Murs	brique	peinture marron	Extérieur - Façade Sud		mesure 1	0,26	0,03	
146	Porte (P1)	Métal	Peinture Gris	Extérieur - Façade Sud		partie mobile	0,04	0,01	
147						Huisserie	0,04	0,01	
-	Porte (P15)	Métal	Peinture Gris	Extérieur - Façade Sud		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
148	Poutres et poteaux.	Métallique	peinture blanc	Extérieur - Façade Sud		mesure 1	4,65	0,82	
149	dalle Sol acces bat.	Béton	peinture Gris	Extérieur - Façade Sud		mesure 1	0,03	0,01	
-	Fenêtre extérieure (F1)	Métal	Peinture Gris	Extérieur - Façade Sud		partie fixe		NM	Hauteur trop. Important

MESURES NON CONCLUANTES OU NON REALISEES

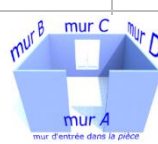
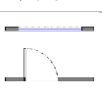
Local	Unité de repérage	Justification de non-mesure
Rez de chaussée - Ascenseur	Localisation non Visitée	absence d'ascensoriste
Extérieur 1 - Toiture	Localisation non Visitée	Hauteur trop importante (>3m)
Extérieur - abords des bâtiments	Partiellement visitée	Végétation trop importante

> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Lorsque l'opérateur de repérage ne peut pas réaliser de mesures in situ par fluorescence X comme indiqué au paragraphe 7.3.1.1 de la norme NF-X 46-035 de juin 2021, il effectue un prélèvement pour analyse chimique sur l'ensemble des couches jusqu'à la plus profonde afin de mesurer la concentration en plomb total.

Pour chaque matériau, l'opérateur choisit l'endroit le plus représentatif de celui-ci pour réaliser son écaille. L'opérateur de repérage évite le prélèvement du substrat et tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Concentration M en mg/kg	Incertitude I en mg/kg ²	Observations

Affaire	MA2302023642_BAT_C
Opérateur	Li_Ami_nom_diagnostiqueur
Site	Bat. C 125 Rue de Paris 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray
Date de réalisation	15/02/2023
Local	
Pièce	Nom du local
 Sens de lecture	
Zone	
X	Repère zone
Unité de repérage	
	Eléments de structure
	Trémie sur plusieurs niveaux
	Escalier
	Ouvertures
	Linéaire de matériau ponctuel
Local ou élément non visité	
	Local non visité
	Équipement non inspecté



Rez-de-chaussée BAT C



> 8. RAPPORTS D'ANALYSES

> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant du plomb est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence de CMR dans une installation, une structure ou un équipement. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente et des personnes appelées à intervenir sur ces matériaux ou produits.

La mise à jour régulière des informations, via notamment un dossier technique, ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants sur l'équipement sur la présence des matériaux et produits contenant des matières dangereuses, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire des installations (ou, à défaut, l'exploitant) adapte ces recommandations aux particularités de chaque équipement et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le Code du travail.

INFORMATIONS GENERALE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

La contamination est possible en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

- o en travaillant sans protection,
- o en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- o en se rongant les ongles,
- o en mâchant de la gomme ou autres.

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

INTERVENTION DES PROFESSIONNELS

Avant toute intervention, il est nécessaire de réaliser pour les intervenants une évaluation des risques en exploitant les données du repérage avant travaux propre au projet de rénovation en vérifiant la cohérence du programme de travaux et des résultats par rapport aux travaux à réaliser. Puis, en concertation avec les différents acteurs et les entreprises, choisir la technique d'intervention la moins polluante en évitant par exemple le sablage/grenailage, et en privilégiant le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique.

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils....)
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les mesures à suivre pour limiter les risques :
- Interdire de boire, fumer, ou manger sur le chantier, surtout en vêtements de travail
- Rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- Ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour des conseils dans le choix des protections, une aide à l'information et à la formation et une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail), si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux

- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention comme les guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » ou INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909.

> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

CNA

178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS

Tél : 01 40 68 02 02

Fax : 01 40 68 05 00

Email : CONTACT@CNASSUR.COM

Portefeuille : 0114921220

Vos références :

Contrat n° 3912280604

Client n° 0626460020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ADX GROUPE (Marque Allo Diagnostic) et ADX Formation
PARC SAINT FIACRE
53200 CHATEAU GONTIER**

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1^{ère} ligne n°3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2^{ème} ligne n°3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

Repérage de polluants:

AMIANTE:

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

Energetique:

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**Eau:**

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	<u>par expert</u> 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 01/01/2024 inclus**, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 12 Janvier 2023
Pour la Société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CEO' or similar, written over a faint circular stamp.